

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 MARS 2017

RAPPORT

FINANCES

Compte Administratif - exercice 2016 – Budget principal.

Après l'adoption du compte de gestion 2016, le Conseil Municipal peut adopter le Compte Administratif 2016.

Les résultats de l'exercice seront repris au budget Primitif 2017.

Le Compte Administratif 2016 se présente ainsi :

A) Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	47 669 335,61 €	52 800 983,04 €
Opération d'ordre	4 023 329,95 €	2 350,00 €
Reprise excédent 2015	-	2 801 092,66 €
Total	51 692 665,56 €	55 604 425,70 €

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 3 911 760,14 €.

Les taux de réalisation (rattachement inclus) des dépenses et des recettes réelles, (hors cessions d'actifs) sont respectivement de 96,62 % et de 102,21 %.

B) Section de d'investissement

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	12 240 547,43 €	6 006 418,08 €
Opération d'ordre	155 840,45 €	4 176 820,40 €
Reprise résultat 2015	-	5 805 755,95 €
Reste à réaliser 2016	4 305 934,66 €	1 686 302,19 €
Total	16 702 322,54 €	17 675 296,62 €

La section d'investissement dégage un résultat de clôture de 3 592 606,55 €. Après intégration des Restes à réaliser en dépenses et en recettes, le résultat est positif de 972 974,08 €.

Les taux de réalisation des dépenses et des recettes réelles (y compris les reports d'investissement, mais sans gestion active de la dette) sont respectivement de 87,23 % et de 88,96 %.

La section d'investissement dégagant un excédent, le Conseil Municipal n'a donc pas à adopter une délibération d'affectation de résultats.

Les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement seront repris automatiquement au Budget Primitif 2017.

C) Analyse de la section de fonctionnement :

Le Conseil Municipal adopte le budget par chapitre budgétaire, l'exécution s'apprécie donc au sein des chapitres d'exploitation.

I. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 : Des charges à caractère général

Ce chapitre englobe l'ensemble des dépenses d'achat de fournitures, de matières, d'entretien et de services ainsi que les impôts et taxes.

Il représente une dépense de 8 189 660,36 € (contre 8 042 361,60 € en 2015) et représente 17,18 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 012 : Charges de personnel

La dépense 2016 s'élève à 24 403 813,97 € en baisse de 641 538,72 € par rapport à l'année 2015 (- 2,56 %).

Les efforts de gestion sur ce poste ont été importants en 2016 : allongement de la durée du temps de travail, non remplacement de la plupart des départs en retraite permis grâce à des réorganisations, réduction des heures supplémentaires...

Chapitre 014 : Atténuations de produits

La ville de Châtenay-Malabry contribue aux fonds de péréquations des ressources fiscales intercommunales et communales (FPIC).

En 2016, la dépense est de 503 237 € identique à 2015. Elle était de 59 382 € en 2012 ; 200 195 € en 2013 et de 357 086 € en 2014.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre enregistre les indemnités des élus, les contingents obligatoires, les subventions aux établissements publics (CCAS et CDE), au budget annexe d'exploitation des parkings et aux associations; et depuis 2016 le reversement de fiscalité au territoire par le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT).

La dépense 2016 s'élève à 11 142 540,54 €, contre 3 954 947,27 € en 2015.

En neutralisant le FCCT d'un montant de 7 038 819,60 €, qui correspond à la part de fiscalité de la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvres perçue par la commune depuis le 1^{er} janvier 2016 et reversée au Territoire ; la dépense « structurelle » du chapitre 65 est de 4 103 720,94 €, en hausse de 148 774 € par rapport à 2015.

Chapitre 66 : Charges financières

La dépense en 2016 s'élève à 3 304 973,82 € et se répartit comme suit :

- Charges des emprunts et de la ligne de trésorerie	=	3 053 902,96 €
- Intérêts courus non échus	=	- 25 401,08 €
- Intérêts des contrats de swap et frais de change	=	276 471,94 €
-		

A l'inverse, des contrats de swaps ont généré des remboursements comptabilisés au chapitre 76 pour 610 729,59 € ; ceux-ci réduisent d'autant la charge des intérêts de la dette.

Ainsi les charges réelles liées aux contrats d'emprunt et de swap ont représenté 2 694 244,23 €, desquels il faut déduire l'aide du fonds de soutien de 220 940,82 € perçue à compter de 2016 et pendant 13 ans.

Au final, les charges nettes de la dette représentent 2 473 303,41 € sur la section de fonctionnement. Ce montant est en baisse par rapport à 2015, la ville n'ayant pas emprunté en 2016.

À cela s'ajoute une dépense de 343 222 € d'étalement de charge que l'on retrouve en dotation aux amortissements (chapitre 042). Cette somme est budgétairement neutre puisqu'elle devient une recette en section d'investissement et participe à l'auto-financement.

Chapitre 68 : Dotations aux provisions

Une provision complémentaire de 70 000 € est constituée en prévision des inscriptions en non-valeur susceptibles d'être demandées par le comptable public.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les écritures d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement sont comptabilisées dans un chapitre spécifique pour 4 023 329,95€.

Il regroupe les écritures de dotations aux amortissements pour 928 107,95 €, d'étalement de charges pour 343 222 € et les transferts relatifs aux cessions d'actifs pour 2 752 000 €.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Ce chapitre regroupe les charges imprévues qui s'élèvent à 55 109,92€ dont 31 068,78 € de remboursement d'emplois aidés perçus à tort.

Les recettes de fonctionnement**Chapitre 013 : Atténuations de charges**

Le chapitre enregistre les remboursements perçus au titre des congés de maladies, d'accidents de travail et les participations de l'État au titre des contrats aidés en matière de personnel.

En 2016, les recettes se sont élevées à 191 060 €.

Chapitre 70 : Produit des services

Les recettes des services proposés à la population s'élèvent à 4 189 889,19 €.

Chapitre 73 : Impôts et Taxes

Les impôts directs et indirects encaissés par la ville s'élèvent à 33 859 328,56 € contre 25 889 313,69 € en 2015.

Cette évolution importante s'explique par la perception par la ville, à partir de 2016, de la fiscalité « ménages » de l'ex communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre. Celle-ci est reversée au Territoire Vallée Sud Grand Paris, après actualisation, par le biais du FCCT.

Les recettes de Taxe d'Habitation et de Taxes Foncières perçues en 2016 sont de 27 150 882 € et se ventilent comme suit :

- Part de l'ex EPCI : 5 689 808 €
- Part communale : 21 461 074 € (à comparer avec 20 599 878 € en 2015, soit une hausse de 4,18 %)

Pour mémoire, la loi de Finances 2016 a réévalué les bases fiscales de 1% et la commune n'a pas relevé les taux d'imposition des impôts « ménages ».

Les droits de mutation ont été de 1 414 797,45 € (1 163 760,30 € en 2015) et le fonds de solidarité de la Région Ile-de-France a été de 1 624 960 € (1 582 345 € en 2015).

Chapitre 74 : Dotations et participations

L'ensemble des dotations et compensations fiscales versées par l'État, ainsi que les participations de la Région, du Département, de la Caf pour le fonctionnement des services offerts à la population sont comptabilisées dans ce chapitre.

Les recettes perçues s'élèvent globalement à 10 723 946,97 € dont les plus importantes sont :

- La dotation forfaitaire (1^{ère} composante de la DGF) = 5 144 724 €
en baisse de 931 411 € par rapport à 2015 (-15,33%)
- La dotation de Solidarité Urbaine = 1 423 720 €
(1 409 624 € en 2015)
- Les compensations fiscales liées aux exonérations = 483 778 €
en baisse de 71 454 € par rapport à 2015 (-12,87%)

Au total, les dotations de l'État ont diminué de 988 769 € entre 2015 et 2016 (les baisses étaient de 443 964 € entre 2013 et 2014 et de 917 915 € entre 2014 et 2015)

Chapitre 75 : Autres produits de Gestion Courante

Ce chapitre enregistre les revenus des immeubles mis en location, les charges locatives et les remboursements divers.

Les recettes enregistrées en 2016 se sont élevées à 116 947,97 €.

Chapitre 76 : Produits financiers

Ce chapitre a été traité avec le chapitre 66 relatif aux charges financières.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Les cessions d'actifs pour 2 752 000 € composent l'essentiel de ce chapitre qui s'élève à 2 807 109,92 €.

D) Analyse de la Section d'investissement

1) Les dépenses financières

- En 2016, le remboursement du capital de la dette est de 5 683 609,15 €.

L'encours de la dette au 31 décembre 2016 s'élève à 97 106 472,98 € ; il était de 101 790 082,05 € au 1^{er} janvier 2016.

- Le projet d'aménagement des terrains « Centrale » prévoit la création d'une SEMOP d'aménagement composé de 2 actionnaires dont la Ville. A ce titre la participation de la commune pour la constitution du capital est de 600 000 € inscrits en Reste à Réaliser (RAR). Cette opération a été réalisée après délibération du Conseil municipal en date du 2 février et la SEMOP est désormais créée.
- La Ville a cédé en 2015 à la SA France Habitation des terrains nus à bail emphytéotique de 1980. L'acte de vente stipule un règlement en 2 fois, 1,5 M € en 2016 et 1,252 M € en 2017. La seconde part est imputée au compte 2764 conformément aux règles comptables.

2) Les dépenses d'équipement

Les paiements opérés en 2016 pour les programmes de construction pluriannuels en cours de réalisation sont :

- Reconstruction du groupe scolaire J. Verne Crédits de paiements 2016 utilisés	→ 1 639 474,40 €
- Aménagement Pavillon des Arts (Bâtiment Jean Moulin) (RAR 2015 & 2016)	→ 1 928 920,65 €
- Construction de la crèche Mouilleboeufs (VEFA – 1 ^{er} acompte)	→ 270 679,16 €
- Construction d'une maison des langues (VEFA – 1 ^{er} acompte)	→ 140 400,00 €
- Aménagement Carrefour 19 mars	→ 515 190,21 €
- Réfection de l'avenue du Bois (RAR 2015 & 2016)	→ 721 587,77 €
- Réfection de la voirie mail des Houssières	→ 602 307,64 €
- Autres travaux de voirie	→ 557 852,09 €
- Travaux de gros entretien, d'études et d'acquisition de matériels pour les services	→ 2 337 161,02 €

Les dépenses d'équipement engagées et mandatées en 2016 s'élèvent à 8 713 572,94 € dont 3 408 634,66 € inscrits en reste à réaliser au compte administratif 2016.

3) Les recettes d'investissement

Les recettes financières de l'exercice 2016 s'élèvent à 4 486 577,55€.

Basée sur la dépense d'équipement de l'année 2015, le FCTVA s'élève à 2 671 487,75 €. Les taxes d'urbanisme perçues dans l'exercice sont de 1 805 756,80 €.

Les cessions d'actifs comptabilisées en recettes réelles de fonctionnement mentionnées précédemment pour 2 752 000 € et les provisions d'amortissement ont été transférées en investissement par opération d'ordre.

Les principales recettes d'équipement enregistrées au budget 2016 sont :

- Les recettes afférentes à l'opération de réhabilitation du groupe scolaire J. Verne ont été encaissées pour 95 055,19 € pour une part de la subvention de l'ANRU, le solde 272 795,69 € est inscrit en RAR, ainsi que le solde de 500 000€ de la subvention départementale.
- Dans le cadre du contrat de développement 2013-2015, le département s'est engagé à financer la réhabilitation du pavillon Moulin pour créer la Maison des Arts et du Patrimoine.
Le solde de la subvention de 293 180€ est comptabilisé sur l'exercice 2016.

A cette aide s'ajoute la réserve parlementaire de 50 000 € affectée à ce projet.

- La commune a sollicité le fonds de soutien à l'investissement de l'Etat pour la remise aux normes d'équipements publics et pour l'acquisition de véhicules propres. Les aides notifiées pour 2016 sont inscrites en Reste à Réaliser pour 432 000 € et 37 207 €.

Conclusion :

La section d'investissement dégage un excédent de 972 974,08 € et la section de fonctionnement de 3 911 760,14 € qui seront repris au Budget Primitif 2017.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif 2016.